

Lyon, le 23 novembre 2015

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU LUNDI 9 novembre 2015

- Désignation d'un secrétaire de séance : Mme MICHAUX
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015 : **UNANIMITÉ**

PRESIDENT: Monsieur BLACHE, Maire

SECRETARE ELUE: Mme MICHAUX

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, Mme MICHAUX, M. GRACI, M. HEKIMIAN.

EXCUSES : Mme NACHURY, M. FENECH, Mme SERVIEN, Mme HAZERAN.

DEPOTS DE POUVOIRS : M. LAUPIES : pouvoir de Mme NACHURY, M. BREAUD : pouvoir de M. FENECH, M. GRACI : pouvoir de Mme SERVIEN, Mme MICHAUX : pouvoir de Mme HAZERAN.

M. BLACHE ouvre la séance à 18 h 30.

M. BLACHE propose de désigner Mme MICHAUX pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme MICHAUX procède à l'appel nominal.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

* *

Avant de débute l'examen des rapports, M. BLACHE souhaite intervenir sur le Pacte de cohérence métropolitain. Ne souhaitant pas être technique, il explique que la Métropole de Lyon organise la répartition des missions avec les 59 communes de l'agglomération pour assurer les services de proximité. C'est une nouvelle manière d'orchestrer l'action publique afin de la rendre plus proche et coopérative.

La presse a relaté la position de Mme PERRIN-GILBERT, Maire du 1^{er} arrondissement, qui s'est opposée à cette exclusion des mairies d'arrondissement des discussions en ne tenant pas le conseil d'arrondissement.

La position républicaine de l'exécutif du 6^e arrondissement fait qu'il n'entend pas faire la même chose, préférant la discussion. M. BLACHE pense néanmoins que cela était un signe fort. Il estime que les mairies d'arrondissement sont de plus en plus sollicitées. Elles l'étaient déjà mais cette tendance s'accroît. Les choses se passent en effet au niveau de la proximité.

Le Pacte de cohérence métropolitain vise à organiser les services de proximité. En raison de l'exclusion des discussions, les mairies d'arrondissement y sont peu considérées. Même si elles n'ont pas d'autonomie financière car elles ne peuvent voter sur des projets d'investissement, elles doivent, cependant, pouvoir s'exprimer.

Le 6^e arrondissement compte plus de 50 000 habitants. Il en a donc plus qu'Annecy, Laval ou Belfort. C'est une population conséquente et un afflux important de personnes en mairie.

Avec la création de cette mégastructure qu'est la Métropole, celle-ci va gérer le « back office » notamment pour la Ville de Lyon. Il faudra rediscuter de la place des Mairies, notamment dans le cadre de la Loi PLM. En effet, la demande de proximité est forte et s'accroît dans tous les arrondissements. Or, aujourd'hui, leur place n'est pas définie pour ce qui est des services de proximité.

Mme MICHAUX rappelle, en complément de l'intervention de M. le Maire, que même si les mairies d'arrondissement n'ont pas été associées en tant que telles dans la concertation, la plupart des Maires d'arrondissement et certains élus de ce conseil sont conseillers métropolitains. Ils siègent à la Métropole et sont donc en mesure de participer aux discussions.

Il y a sans doute une réflexion à avoir sur la manière d'intégrer les mairies d'arrondissement mais les élus ne sont pas totalement exclus.

M. BLACHE souligne qu'en tant que Maire d'arrondissement, il n'est pas concerté sur la place et le rôle que les Mairies d'arrondissement doivent jouer. Cela sera pire en 2020, quand il y aura des élections avec des circonscriptions qui excluront de fait des maires de leur place au Conseil métropolitain. Cela sera encore plus compliqué. D'autres occasions se présenteront de reparler de tout cela.

Mme BALAS précise à Mme MICHAUX qu'elle fait partie de la Commission Métropole où il a été discuté du pacte métropolitain. A chaque fois que Mme PERRIN-GILBERT ou d'autres élus parlent des arrondissements, il leur est expliqué que si les arrondissements sont importants, ils ne font pas partie de la discussion car les choses sont ainsi. La ville de Lyon est le seul interlocuteur. Cela est d'autant plus regrettable que l'on met l'accent sur la proximité par rapport aux habitants et l'amélioration de leurs conditions de vie. Cela ne va pas dans ce sens-là.

M. BLACHE estime qu'il faut aborder cette question de manière pragmatique. Comment faire pour donner plus la main aux mairies d'arrondissement en ce qui concerne les services publics ? On le sait, elles sont des guichets uniques et tout le monde y vient pour des questions de sécurité, propreté, petite enfance, tous les domaines d'exercice de celles-ci. Le problème n'est pas de savoir si on a les moyens financiers mais comment faire pour avoir plus d'autonomie sur les réponses apportées aux demandes des habitants. Les ressources sont de plus en plus dans la structure qu'est la Métropole, or, le rôle est nouveau. Cela est complexe. On le sait. La problématique est sans doute la loi PLM qui a existé sans la Métropole et les arrondissements se retrouvent maintenant « encapsulés » dans la ville de Lyon comme à Paris ou Marseille même si dans ces villes, elles ont évolué. La donne a changé avec la Métropole.

M. BLACHE tenait à traiter de ce sujet avant de passer à l'examen des rapports.

Rapport 06.15.196 –Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 978 000 euros - Opération : acquisition en VEFA de 12 logements (8 logements PLUS et 4 logements PLAI) situés 33 bis et 35, rue Bossuet à Lyon 6e

Mme MOULLIN présente ce dossier.

Elle indique que la SAHLM Cité Nouvelle a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 978 000 € destinés à financer l'acquisition en VEFA de 12 logements (8 logements PLUS et 4 logements PLAI) pour l'immeuble en construction dans la cour de la Mairie.

Elle précise qu'en contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM Cité Nouvelle s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.197 –Communication au conseil d'arrondissement du bilan des Conseils de quartier

M. DUVERNOIS est rapporteur de ce projet.

Il rappelle que, la charte de fonctionnement des conseils de quartier du 6^e arrondissement a été approuvée par une délibération en octobre 2014 par le conseil d'arrondissement du 6^e. La Charte, prévoit l'organisation d'une assemblée plénière toutes les années et un rapport d'activité annuel des conseils de quartier au Conseil d'arrondissement. Cette assemblée s'est tenue le 10 décembre 2015.

M. DUVERNOIS souhaitait informer le conseil de différents points, notamment quant aux effectifs de ceux-ci.

Il y a aujourd'hui plus de 500 conseils de quartier répartis sur les 4 cœurs de quartier qui sont :

- Cœur de quartier Brotteaux,
- Cœur de quartier Parc-Duquesne
- Cœur de quartier Saxe-Roosevelt,
- Cœur de quartier appelé Bellecombe village, un nouveau conseil de quartier qui ne cesse

d'augmenter et qui compte aujourd'hui plus de 60 conseillers de quartier. De nouvelles inscriptions ne cessent d'arriver, ce qui est très motivant pour ce quartier de Bellecombe qui fait partie à part entière de l'arrondissement.

Concernant l'activité de l'année écoulée, tous les cœurs de quartier battent à l'unisson et ils ont une activité plus que chargée.

En effet, les conseillers de quartier, outre le fait d'en être les ambassadeurs, ils sont aussi des veilleurs par l'intermédiaire du Point Conseil. Ils remontent un très grand nombre d'informations sur les réclamations quant au fonctionnement des différents domaines d'intervention dans l'arrondissement, sur ce qui va et ne va pas. C'est une démarche très positive.

Chaque conseil a mis en place des groupes de travail pour réfléchir à des actions sur le bien vivre son quartier au quotidien.

Le Cœur de quartier Parc-Duquesne a ainsi fait une proposition d'installation d'un composteur sur le Quai de Serbie. Cet équipement a fait l'objet d'un appel à projet piloté par Mme CROIZIER, adjointe à l'urbanisme et au Développement Durable. Celle-ci en confirme la mise en route le 21 novembre 2015. Même si le compostage et l'environnement ne semblait pas forcément une préoccupation sur l'arrondissement, cette réalisation s'est faite C'est un bon projet et M DUVERNOIS remercie toute l'équipe de s'être mobilisée pour qu'il voit le jour.

Mme CROIZIER indique que le 21 novembre les habitants peuvent venir avec leurs déchets bien triés pourront voir fonctionner le composteur et des explications pourront leur être données.

M DUVERNOIS estime qu'il sera d'ailleurs intéressant de faire participer les écoles (qui font partie de sa délégation en tant qu'adjoint aux affaires scolaires) à cet aspect environnemental car on va en parler de plus en plus dans les années à venir.

Pour ce qui est de Saxe-Roosevelt, des groupes de travail se sont mis en place notamment autour des questions intergénérationnelles. Ils ont des idées sur un certain nombre d'actions pour améliorer la vie au quotidien des seniors en lien avec les plus jeunes, notamment afin que ces derniers viennent les aider.

Pour Bellecombe-Village qui a beaucoup de projets et regrettait un manque d'informations en raison de l'éloignement géographique par rapport à la Mairie, le groupe de travail demandait l'installation d'un panneau d'affichage réservé au Conseil de Quartier, un panneau sera installé au niveau de l'école Antoine Rémond située au cœur du quartier.

En plus de ces projets, une action menée par Mme DARBON, avec le groupe du Musée Guimet a mis en œuvre une visite riche et très intéressante au Musée des Confluences guidée par le Directeur scientifique où sont regroupées une grande partie des collections du Musée Guimet.

Des actions inter « Cœur de quartier » ont été mises en place avec la commission propreté pérennisée. Elle a fait un énorme travail ces dernières années. M. DUVERNOIS remercie M. LAUPIES, adjoint à la propreté qui la pilote avec l'animateur M. REYNAUD. Porteurs de nouvelles idées, ils ont réalisé un appel à projet avec toute une équipe sur l'action « les cendriers d'or » qui fonctionne très bien sur l'arrondissement. La remise des prix aura lieu le 26 novembre.

Cette action fait d'ailleurs des petits car M.LAUPIES ne cesse d'être interpellé par des sociétés ou des collectivités désireuses de mettre en place ce type d'action.

Afin de poursuivre la dynamique mise en place depuis l'an dernier, une commission inter « cœur de quartier » va être mise en place dans le cadre du 150^e anniversaire. Une première réunion a eu lieu et cette commission sera pilotée par un ou deux animateurs avec les élues référentes Mmes BARNY DE ROMANET et DARBON. Elle visait à faire un inventaire de toutes les idées pour organiser cette fête. Il est certain que les cœurs de quartier s'intégreront dans cette célébration qui se tiendra en juillet 2017.

Les cœurs de quartier ont des objectifs très clairs et ont su se fixer des feuilles de route. Ce qui semble nécessaire pour mener à bien des objectifs.

Les cœurs de quartier battent à l'unisson et M. DUVERNOIS remercie et félicite tous les conseillers, même si les 500 ne sont pas toujours présents aux réunions qui se tiennent toutes les six semaines dans chaque cœur de quartier avec en plus les commissions afin d'échanger et d'améliorer la vie au quotidien dans l'arrondissement.

LE CONSEIL EST INFORME DU BILAN DES CONSEILS DE QUARTIER.

Rapport 06.15.198 –Lyon 6e – Place Général Leclerc - Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit non constitutive de droits réels en vue du passage d'une canalisation souterraine de gaz

Mme CROIZIER rapporte ce projet.

Le projet de délibération proposée concerne l'autorisation pour GRDF d'implanter une canalisation de gaz dans l'emprise du Parc de la Tête d'Or, dans le cadre des travaux de réfection de la chaufferie du bâtiment abritant la direction des espaces verts

Cette mise à disposition sera consentie à titre gratuit, octroyée à titre personnel, précaire et révocable.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.199 –Patrimoine bâti de la Ville de Lyon – Poursuite de l'opération 60021837 "Réseaux de chauffage - Rénovation 2015-2020" - Affectation complémentaire de l'AP 2015/6 – Programme 20020 « Conservation du Patrimoine tous secteurs »

Mme CROIZIER présente ce dossier.

Elle indique que le Plan d'Équipement Pluriannuel de la Ville de Lyon comprend le projet de « Rénovation des réseaux de chauffage ».

L'état de ces derniers, qu'ils soient enterrés sous les cours ou à l'intérieur des bâtiments, conditionne la performance énergétique de l'installation, le confort thermique des usagers et la continuité du service. Elle précise que sur le patrimoine de la Ville, la plupart des réseaux de chauffage sont anciens.

La poursuite de l'opération consiste à procéder à la rénovation et/ou au renouvellement des réseaux de chauffage, selon leur âge et les dégradations déjà existantes (Perçements, fuites récurrentes...).

L'ensemble des travaux prévu sur le mandat est estimé à 1 000 000 € TTC.

Le 6^{ème} est, une nouvelle fois, uniquement concerné pour le Parc de la Tête d'Or et les réseaux de chauffage des vestiaires, des serres Victoria et hollandaises.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.200 –Approbation et autorisation de signature du Contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise et de la Convention territoriale 2015-2020 de Lyon

Mme CROIZIER rapporte ce projet de délibération.

Elle note que la convention territoriale de Lyon proposée aujourd'hui s'inscrit dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise, signé le 2 juillet 2015. Celui-ci fixe les orientations politiques et stratégiques de l'agglomération pour la réduction des inégalités territoriales et définit la nouvelle géographie prioritaire.

Celle-ci distingue les « quartiers politique de la ville » (QPV), dont la liste et les périmètres ont été définis par l'État et des quartiers de veille active (QVA) correspondant aux quartiers sortants, issus de l'ancienne géographie prioritaire ainsi qu'aux quartiers que les collectivités ont souhaité voir pris en compte.

Pour Lyon, elle concerne 9 QPV, soit 7 % de la population lyonnaise, alors qu'auparavant 12 quartiers CUCS concernaient 17 % de la population. Elle intègre également 9 QVA représentant 8 % de la population lyonnaise.

La politique de la ville était mise en œuvre jusqu'à fin 2014 au travers d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Il a permis de mobiliser les politiques de droit commun dans le cadre de volets thématiques.

Les réflexions sur l'évolution de la géographie prioritaire ont été anticipées dès 2010 dans le cadre d'une démarche de concertation à l'échelle de la Ville associant notamment les arrondissements, les Conseils de quartier et les CIL ...

Mme CROIZIER souligne que dans ce contexte, la convention territoriale de Lyon a cherché à répondre principalement à trois enjeux pour la cohésion sociale et urbaine de Lyon :

- continuer à contribuer à la réduction des inégalités territoriales dans un contexte de crise économique aggravée,
- renforcer la capacité des quartiers prioritaires à être des lieux de rebond social pour leurs habitants,
- préserver voire conforter l'acceptabilité sociale des solidarités territoriales dans le consensus politique et citoyen de la ville et de l'agglomération.

L'élaboration de la convention territoriale a été alimentée par des temps de dialogue avec les acteurs locaux et les habitants (associations, bailleurs, Conseils de quartier et de nouveaux habitants).

Elle permet de renouveler l'engagement pour 2015-2020 des principales politiques publiques locales en matière d'emploi, d'éducation, de santé, de développement économique, de culture, de sécurité et de prévention de la délinquance, d'habitat et de cadre de vie. Elle intègre également de nouveaux engagements sur les champs de la petite enfance, du sport, de l'économie sociale et solidaire.

La gouvernance du contrat évolue aussi en rationalisant les instances de pilotage et en prévoyant plus explicitement l'association des habitants au travers des conseils citoyens.

Mme CROIZIER précise qu'entre septembre 2015 et juillet 2016, chaque quartier fera l'objet de la formalisation d'un projet de territoire ayant vocation à formaliser le document de référence pour chaque quartier de la géographie prioritaire.

Elle indique qu'un travail important a été fait par la Ville de Lyon pour mieux cibler les territoires.

Elle constate que certaines cartes soulignent la fragilité d'un quartier comme Bellecombe. Ce point avait clairement été mis en évidence lors des séances de travail avec Louis Lévêque, tout comme des difficultés sur le secteur Ney Masséna.

Mme CROIZIER indique que même si ces quartiers ne rentrent pas en veille active au titre de la politique de la Ville, une grande vigilance sera apportée au regard des critères énoncés sur la mobilisation des politiques de droit commun sur ces territoires dans le mandat à venir. Une vigilance accrue sera apportée sur la précision et les engagements pris dans le cadre de la déclinaison de la convention sur chaque quartier.

Elle espère que la formalisation qui sera faite pour chaque quartier de la géographie prioritaire donnera une vision de l'action plus hiérarchisée et plus précise quant aux moyens financiers octroyés.

Dans l'attente, elle propose de s'abstenir sur ce dossier.

Mme MICHAUX, M. GRACI se prononce POUR.

M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, M. HEKIMIAN s'abstiennent.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

M. HEKIMIAN expose les raisons de son abstention. Il n'est pas spécialiste de ce sujet néanmoins il le connaît bien.

Les QPV, QVA ont remplacé les ZUS, RU et autres CUCS qui sont des acronymes différents pour des réalités identiques. Il a travaillé pendant plus d'une quinzaine d'années sur ces territoires. Il y était installé et a participé à quelques actions auprès des personnes vivant dans ces quartiers : parrainage de jeunes, amélioration des relations entreprises/acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion, dispositifs d'aides à la création d'entreprises et d'activités. C'est pour cela qu'il connaît la problématique des territoires et pas mal de personnes sans pour autant être spécialiste.

La politique de la ville dont on des prolongements date des années 1970, si l'intention, les objectifs sont louables, il s'agit de permettre à des quartiers de sortir de situation de décrochage (selon les termes du

Ministère de la Ville). Malgré le temps, les actions et les sommes engagées, les décrochages perdurent. C'est pour cela qu'il faut s'interroger, on en a sans doute le droit au bout de 40 ans.

On a sans doute obtenu des résultats et on en obtiendra encore sur cet énième projet. A la lecture des orientations de l'annexe à la convention territoriale, on voit qu'il y en a beaucoup au même titre qu'il y a beaucoup d'actions.

M. HEKIMIAN a toutefois l'impression que beaucoup reste à faire. Il ne peut aujourd'hui que s'interroger et être sceptique (même si le terme n'est pas très convenable en ce moment) quant à l'impact de toutes ces politiques. Il pense qu'il faut agir (il ne s'agit pas de rester sans rien faire) mais il faut s'interroger sur les causes de ces situations multiples et agir dessus. Les politiques globales viendront alors prolonger ces actions. Cela permettra alors d'avancer. Pour connaître des jeunes de ces cités et des entrepreneurs, des personnes qui y travaillent, cela évolue très lentement. Il va falloir en sortir

Pour prendre une image, en citant M. DE VILLIERS. « A mon sens, si on affaiblit les murs porteurs d'une société, on constate ici ou là des lézards, des affaissements de sa structure. » Nous colmatons les fissures qui se referment et plaçons des étais ici ou là quand une autre partie s'affaisse.

Il conviendrait d'agir sur les fondamentaux, appliquer ce qui a marché. Il ne faut pas revenir en arrière : l'école qui instruit, vecteur essentiel de l'ascenseur social, beaucoup l'ont connu. Il l'est moins aujourd'hui et on peut se poser des questions ; La sécurité, le respect. Par rapport aux habitants des cités quand on voit les trafics de drogue, les lieux où certains font régner la terreur. Il est clair que cela est difficile pour ceux qui y vivent. Il faut des entreprises pour des emplois et pas seulement des emplois aidés. Cela veut dire une saine gestion des finances publiques, une vraie politique économique qui tienne la route, etc...

Aujourd'hui, les personnes qui accèdent à une meilleure situation s'en vont, remplacées par des primo-arrivants, migrants ou autres. On a donc un système qui s'auto-alimente. Plus on trouve de solutions, plus il y a de nouveaux arrivants. Ce qui fait qu'il est difficile d'avancer.

Il reste donc sceptique : si cela marche, tant mieux, sinon dans quelques années, sera signée une énième convention avec une énième politique de la ville.

C'est pour cela qu'il s'est donc abstenu.

M. BLACHE s'excuse pour le vote anticipé.

Rapport 06.15.201 – Information sans vote - Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable à la Ville de Lyon – Année 2014

Mme CROIZIER présente cette information au Conseil d'arrondissement.

Elle rappelle que les collectivités de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de présenter préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire un rapport sur la situation en matière de DD (Décret du 17 juin 2011).

Le rapport présenté suit précisément ce cadre de référence proposé et traite des cinq axes suivants :

- Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations ;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère ;
- Epanouissement de tous les êtres humains.

Elle indique que chacun de ces axes est illustré par les 12 thématiques « développement durable » définies par les services de la Ville suivantes :

- Solidarité et Cohésion Sociale,
- Santé – Environnement,
- Tranquillité – Prévention,
- Participation citoyenne,
- Maîtrise de l'énergie - Réduction des gaz à effet de serre,
- Economie Durable- Commande responsable,
- Développement Culturel,
- Enfance – Education,
- Biodiversité - Espaces Verts et Nature,
- Mobilité,
- Sensibilisation, Education, Formation,
- Egalité et diversité,

Elle précise que le rapport pour l'année 2014 dresse un état des lieux de la situation du développement durable pour les directions de la Ville investies sur ces thématiques. Chacune d'elles, ainsi que les établissements culturels qui l'ont souhaité, le CCAS et l'ensemble des mairies d'arrondissement, ont fait connaître leurs initiatives.

Cette mobilisation des élus, services et partenaires de la Ville est également soulignée à travers les 12 focus ci-dessous :

- Le bilan carbone© de la Ville de Lyon,
- les certifications ISO 14001 de la Directions des Espaces Verts et de la Direction de l'Eclairage Public,
- la campagne de recrutement et le guide à l'attention des nouveaux conseillers des conseils de quartier,
- les herbiers du Jardin Botanique,
- le plan de contrôle sanitaire des bornes fontaines de Lyon,
- la prévention dans les « balmes » de Lyon,
- les discriminations multifactorielles envers les femmes dans trois quartiers prioritaires lyonnais,
- le forum des échanges économiques avec le secteur du travail protégé et adapté,
- la prévention contre le moustique tigre,
- le programme européen URBACT « Sustainable Food in Urban Communities »
- les forums de la Mission Développement Durable,
- l'alimentation dans les crèches municipales.

IL EST PRIS ACTE DE LA COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE LYON.

Rapport 06.15.202–Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2015 : attribution de subventions d'un montant total de 160 922 € (illuminations) et 20 630 € (animations) aux associations de commerçants - Approbation de commerçants

M.BRUN rapporte ce projet de délibération.

Dans la perspective des illuminations et des animations retenues pour les fêtes du 8 Décembre et de la fin de cette année 2015, et suite aux délibérations déjà prises précédemment , il est demandé d'approuver les conventions afférentes aux associations des commerçants et les subventions pour une première participation au titre du financement des illuminations de cette fin d'année 2015, et les animations programmées pour ces mêmes fêtes de fin d'année.

Il est rappelé que la participation de la Ville de LYON en terme de subventions est la même que celles des années précédentes, à savoir pour les illuminations 50% du montant des factures acquittées, limitées à 20.000 € par dossier et par association, et pour les animations 30%, plafonnées à 3.000 € par dossier et par association.

A ce jour, le montant total pour la mise en place des décorations lumineuses est de 160.922 € avec pour le 6e arrondissement :

- 14.512 € à l'Association Carré Roosevelt Rive Gauche,
- 4.606 € à l'Association Carré Foch,
- 19.599 € à l'Association SAXE ST POTHIN,
- 1.440 € à l'Association VITTON ACTIONS,
- 4.276 € à l'Association Lafayette Commerces,
- 1.355 € à l'Union des Commerçants Rue Tête d'OR(45.788 € :28,45% du total).

Pour l'organisation des animations de fin d'année, le montant total est de 20.630 €, dont pour le 6^e arrondissement :

- 1.530 € à l'association des Commerçants SAXE- ST POTHIN,
- 770 € à l'Union des Commerçants Tête d'Or.(2.300 € :11,14% du total).

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.203–Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF, opération été) pour un montant de 514 740 euros et autorisation de signer les conventions de financement

Mme ROBIN présente ce dossier.

La Ville de Lyon conduit une politique sociale défini selon quatre axes :

La lutte contre la grande précarité ; le soutien aux personnes en situation de fragilité économique ; l'aide aux personnes handicapées, la prise en compte de la problématique des personnes âgées.

Parallèlement aux prestations qu'elle propose directement, elle apporte également son soutien à un ensemble d'organismes et les aides proposées se répartissent selon les thématiques suivantes :

- la lutte contre l'exclusion et le maintien du lien social ; l'accès à l'hygiène et aux soins, l'aide alimentaire.

Ces différentes actions représentent un montant de subventions de 514 740 €.

L'association du 6^e soutenue dans le cadre de l'aide alimentaire est :

-La Fondation Armée du Salut - 131 avenue Thiers pour une Prestation complémentaire au restaurant municipal afin de servir des repas aux personnes démunies le week-end et les jours fériés. Il est proposé une somme de 83 000 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.204 - Attribution de subventions dans le cadre du soutien à la vie associative locale

Mme GRAZIANI est rapporteur de ce dossier.

Il s'agit du versement de subventions à des associations dans le cadre d'un soutien à la vie associative. Pour notre arrondissement, c'est l'association Com'Expression, rue des charmettes, subvention uniquement de fonctionnement et complémentaire d'un montant de 5 000 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.205 - Attribution de subventions à la Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'adolescence (SLEA) dans le cadre du dispositif des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières

Mme GRAZIANI présente ce rapport.

Il s'agit là encore d'attribution de subventions notamment à une association la SLEA pour l'Enfance et l'Adolescence.

Mme GRAZIANI fait remarquer qu'il n'y a pas d'association ou action dans le 6^e arrondissement et elle propose donc de s'abstenir sur ce dossier.

M. BLACHE s'étonne que ce dossier passe dans le 6^e qui ne concerne pas l'arrondissement.

Mme MICHAUX, M. GRACI se prononce POUR.

M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M. LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme LEVY, Mme BALAS, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M. BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, M. HEKIMIAN s'abstiennent.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

Rapport 06.15.206 - Approbation du règlement de fonctionnement des Services Municipaux d'Accueil familial

Mme GRAZIANI rapporte ce dossier.

Des modifications ont été apportées à ce règlement, notamment car elles avaient été réclamées.

Cet accueil familial municipal propose, pour les enfants âgés de 0 à 4 ans, un accueil de 4 jours au domicile d'assistants maternels salariés de la Ville et agréés par la Métropole du Grand Lyon, et d'un jour d'accueil dans un établissement collectif municipal de proximité.

Ce service d'accueil familial est organisé en deux entités géographiquement distinctes, sous la responsabilité d'infirmières puéricultrices. Il couvre le territoire de la Ville et s'adresse à la population de plusieurs arrondissements. Une gestion centralisée en est donc assurée.

A ce titre, son règlement de fonctionnement précise les modalités d'accueil ainsi que la relation aux familles notamment les conditions d'inscription, d'admission, les règles de vie quotidienne et les dispositions concernant la participation financière des familles.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.207 - Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec divers associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance

Mme GRAZIANI est rapporteur de ce projet de délibération.

Des conventions précisent les conditions d'attribution et le montant de la subvention de fonctionnement allouée, aux associations ainsi que les modalités de mise à disposition de locaux.

Lorsque ces conventions arrivent à échéance, il convient de signer de nouvelles conventions. Pour le 6^{ème} arrondissement, il s'agit d'une 3^{ème} tranche de subvention pour :

- Capucine : 6 778 €,
- L'Océane : 23 950 €.

Mme CROIZIER ne prend pas part au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.208 - Attribution de subventions ponctuelles de fonctionnement aux OFFISA pour un total de 8 000 euros

M. SIMOND présente ce dossier.

Les Offices des Sports d'arrondissement (OFFISA) ont pour vocation de soutenir, encourager et développer toutes initiatives tendant à développer la pratique sportive, de loisir ou de compétition, au sein de l'arrondissement.

Ils représentent un véritable appui au développement de la politique sportive menée par la ville et c'est pourquoi Y. CUCHERA a demandé un montant de 1 000 € par arrondissement, soit au total 8 000

Etant Président de cette structure, M. SIMOND ne prend pas part au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.209 - Lyon-Rio 2016 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions de parrainage de sportifs de haut niveau

M. SIMOND rapporte ce projet.

Il souligne, comme M. le Maire, que cela fait rêver. C'est le rayonnement de la Ville par les athlètes qui vont la représenter.

« Lyon-Rio 2016 », est une opération qui consiste à passer un engagement entre la Ville de Lyon, un club et l'un de ses sociétaires qui a le potentiel de représenter la France à ces jeux. Onze athlètes avaient participé aux derniers J.O. de Londres. Il y en aura plus cette fois-ci.

Il y aura 2 types d'aides en fonction des médailles obtenues allant de 7050 € à 2000 €. C'est un budget conséquent, toutefois c'est important pour l'image de Lyon.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.210 - Attribution d'une subvention de 3000 euros à l'Association "Lyon Natation" pour l'organisation du 5e Meeting National en bassin de 25 m, du 31 octobre au 1er novembre 2015 à la piscine de Vaise - Approbation d'une convention mixte

M. SIMOND est rapporteur de ce dossier.

Il note que l'événement a eu lieu les 31 octobre et 1er novembre 2015, à la piscine de Lyon Vaise. L'Association Lyon Natation y a organisé pour la 5e année consécutive le « Meeting National en bassin de 25 m ». il a réuni 417 nageurs et 27 clubs.

Il précise que la subvention est en baisse passant de 4 000 € en 2014 contre 3 000 euros cette année. Toutefois la participation des services techniques a été plus importante. Cela a permis de baisser la subvention.

M. DAVID suppose que cet événement a dû se décider rapidement car il n'est pas passé pour approbation par le Conseil avant qu'il n'ait lieu et que l'accord ait pu être donné préalablement. Il souhaite donc s'abstenir.

M. DAVID s'abstient.

LE RAPPORT EST ADOPTE A LA MAJORITÉ.

Rapport 06.15.211 - Attribution d'une subvention complémentaire de 5 000 euros à l'Association "Le Masque de Fer" pour l'organisation du Circuit National de Fleuret Féminin et de la Compétition Régionale Jeune le samedi 14 et dimanche 15 novembre 2015 - Approbation d'une convention mixte

M. SIMOND rapporte ce dossier.

L'Association « Le Masque de Fer », fondée en 1910 organise un circuit national senior féminin et une compétition régionale jeune les 14 et 15 novembre 2015 à la Halle des Sports Vivier Merle à Lyon 3e. Le sport y ait à nouveau mis à l'honneur.

Il propose d'allouer une subvention de 5 000 euros à l'Association Masque de Fer.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.15.212 - Budget Primitif 2016 – Vote de l'état spécial

M.BLACHE présente ce rapport.

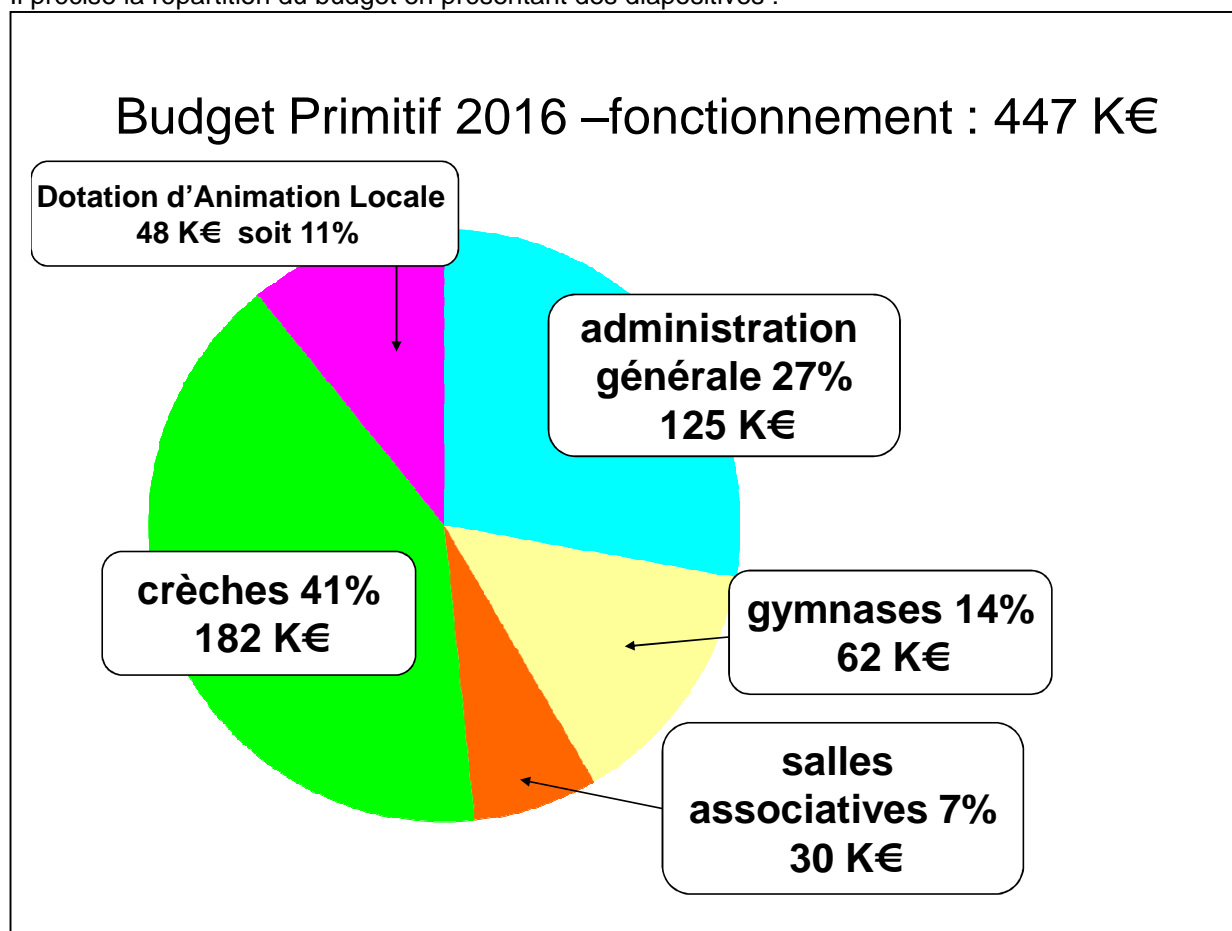
Il s'agit d'examiner l'attribution par la Ville de Lyon des deux dotations versées au 6^e arrondissement au titre de l'année 2016, soit :

Pour ce qui est du fonctionnement :

➤ Dotation de Gestion Locale	398 345 €
➤ Dotation d'Animation Locale	48 395 €
Total BP 2016	446 740 €

Il précise que l'investissement se monte à 2 € par habitant, soit 101 124 €, ce qui fait un total de budget de 547 864 €.

Il précise la répartition du budget en présentant des diapositives :



Rien ne change dans le budget.

Mme MICHAUX s'interroge à la lecture des différents postes sur le budget quand on regarde la section de fonctionnement, on voit que le 3^{ème} poste, intitulé « frais divers », se monte à 59 822 €. Elle demande ce que cela recouvre mais aussi représente la 3^{ème} dépense en termes de montant.

Pour le détail, le Directeur général des Services indique qu'il s'agit notamment des frais pris en charge au titre de la dotation d'animation local. La différence entre le compte administratif et le budget primitif,

c'est l'ajustement avec les dépenses effectives faites au cours de l'année et en fonction des différentes actions mises en œuvre.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

* *

Questions diverses.

M. BLACHE annonce la mise en lumière de la Gare des Brotteaux. C'est la première fois que cela se fera et il en est très heureux car cela a nécessité beaucoup d'énergie et la collaboration de nombreuses volontés. Il tient à remercier M. DURAVIK qui a beaucoup aidé. Il a fallu monter cet événement en dehors de la fête des lumières car celle-ci était bouclée. Cela a été rendu possible grâce à la prise de risques des commerçants et partenaires et le financement a été réalisé à 100 % grâce à eux. Cela a coûté zéro euro à la mairie du 6^e qui n'en aurait d'ailleurs pas eu les moyens financiers, le montant représenté étant égal à la DAL puisque le budget est de 45 000 €.

M. AUGOYARD indique qu'il s'est rendu avec Mme CROIZIER et M. LAUPIES au SYTRAL le 6 novembre. Il précise qu'il y a en ce moment la révision du plan de déplacement urbain, à ne pas confondre avec le PLU (Plan local d'urbanisme). Ils ont essayé de défendre la position du 6^e arrondissement sur la question. Cela est important pour les piétons et pas seulement les transports au sens général mais, tous les modes quels qu'ils soient : les transports fluviaux ont été oubliés de même que le pragmatisme car tout le monde campe sur ses positions.

Il faut que chacun puisse se prononcer et que les forces vives de l'arrondissement s'emparent de ce sujet. En effet, pour une fois que le SYTRAL, dont on sait combien c'est une autorité ouverte, a gentiment accepté de faire une concertation. Il faut que l'arrondissement, qui n'est certes pas le plus mal loti en matière de modes de transport, puisse être entendu : cela va de la circulation piétonne en passant par les différents modes de déplacement.

La mairie du 6^e veillera que les habitants puissent recevoir une écoute et il faut pour cela une mobilisation de tous comme pour le C3 et il espère le même consensus sur ce sujet. Il faut faire valoir l'avis des habitants du 6^e.

M. BLACHE annonce la tenue de l'exposition japonaise « Soyeux Destin » organisée avec Mme DARBON qui met en exergue la collaboration entre le JAPON avec la ville de TOMIIOKA et LYON. Au XIX^{ème} siècle, des ingénieurs lyonnais avaient exporté au JAPON certaines techniques en matière de tissage. Elle se tiendra à la Mairie du 6^e du 5 au 20 novembre, date à laquelle l'exposition partira dans le 4^e arrondissement.

M. BLACHE souhaite aborder le sujet de la propreté. Comme il est pragmatique dans son analyse, il souhaite faire part des observations faites depuis l'action menée dans le 6^e arrondissement en septembre. Il souhaite à cette occasion remercier pour cela M. LAUPIES, adjoint à la propreté qui a travaillé avec le cabinet sur cette action.

Il souligne que les plaintes sur ce sujet ont chuté de 40 %, soit en raison de la prise de conscience de la population, les habitants devenant acteurs, soit par une prise de conscience de la Métropole, plus attentive.

L'arrondissement fait un effort pour montrer qu'on peut avancer sur le sujet.

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 7 décembre à 18h30.